Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 8 (1916)

Heft: 11-12

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Berne, novembre et décembre — Huitième année — 1916 — **N° 11 et 12**

REVUE SYNDICALE SUISSE

Organe de l'Union suisse des Fédérations syndicales

Abonnement: 3 fr. par an
Pour l'Etranger: Port en sus
Abonnem. postal, 20 cent. en sus

Rédaction: Secrétariat de l'U. S. F. S. Par intérim: **G. Heymann**
Téléphone 1808 ○ ○ ○ **Kapellenstrasse 6** ○ ○ ○ Compte de chèques N° III 1366
Paraît tous les mois

○ Expédition et administration: ○
Imprim. de l'Union, Berne
○ ○ ○ ○ Kapellenstrasse, 6 ○ ○ ○ ○

SOMMAIRE:

	Page
1. *Les mouvements de salaire en Suisse en 1915*	121
2. *Chez les typographes de la Suisse romande*	124
3. *Communication de l'U. S. F. S.*	127
4. *La Conférence internationale des fédérations syndicales*	127
5. *En Belgique*	130
6. *Dans les fédérations*	132
7. *Mouvement syndical international*	132
8. *Divers*	132

Les mouvements de salaire des fédérations syndicales suisses en 1915

Toute l'activité des syndicats, au moins pour ce qui concerne l'amélioration des conditions de travail et de salaire, a été presque entièrement paralysée au début de la guerre. Tous les mouvements en cours au 1er août 1914 ont dû être interrompus, naturellement pas à cause de « l'Union sacrée » — les ouvriers et les patrons n'ayant pas vu la nécessité d'interrompre leurs luttes — mais pour la simple raison que toute activité industrielle avait cessé subitement. L'annulation des commandes, le manque de matières premières, l'insuffisance de monnaies métalliques et la situation générale incertaine, qui ne permettait pas de juger de la situation future, provoqua non seulement un chômage intense, mais encouragea certains patrons à modifier les conditions de travail, au détriment des ouvriers. Sans tenir compte des réductions du temps de travail qui, elles déjà, entraînaient des diminutions de salaire, ils n'hésitèrent pas à réduire encore arbitrairement les salaires pour le travail en fabrique ou à domicile, à supprimer les allocations pour les heures supplémentaires et le travail de nuit, à mettre le règlement des vacances hors de vigueur, à refuser de payer les indemnités pour le service militaire, etc.

Malgré cette situation désespérée, les ouvriers organisés réussirent dans bien des cas à empêcher ces mesures, ou tout au moins à les réduire.

Mais ce ne fut pas encore tout. Les patrons procédèrent à des réductions de salaire par voie indirecte. Quand il s'agissait de nouveaux engagements ou de réengagements, de nombreux industriels essayaient de payer des salaires initiaux plus bas que ceux en usage avant la guerre, cela malgré le renchérissement de la vie. Ils prétendaient travailler avec pertes et n'avoir accepté les commandes que pour pouvoir occuper les ouvriers. Les bilans de fin d'année prouvèrent, il est vrai que, dans la plupart des cas, ces affirmations étaient fausses.

Sous la poussée et les réclamations réitérées de la classe ouvrière, le Conseil fédéral fut finalement obligé de s'occuper de ces abus. La grande commission de nécessité fut convoquée. Comme résultat de ses délibérations, elle publia une proclamation aux patrons dans laquelle elle protestait contre les empirements des conditions de travail. Il est évident que dans ce document on ne parlait pas de mesures de contrainte pour obliger les patrons à garantir un certain minimum de salaire aux ouvriers. Le Conseil fédéral n'osa pas abroger la « liberté » des contrats de louage de service, quoique, dans d'autres domaines, il restreignait impitoyablement les droits des citoyens « dans l'intérêt de l'Etat ». Ce n'est que plus tard qu'il émit l'ordonnance sur le payement d'une indemnité de 25 pour cent pour le travail de nuit et du dimanche, mesure boîteuse, puisque cette indemnité ne devait être accordée que si le temps de travail légal de 11 heures était dépassé. Comme le plus souvent il ne s'agissait que d'une ou deux heures supplémentaires par jour, l'ordonnance resta sans effet dans tous ces cas.

Déjà avant la guerre, les syndicats devaient tourner tous leurs efforts en premier lieu vers un but essentiel: conformer les salaires des ouvriers aux prix des vivres et des denrées de première nécessité. Au commencement des hostilités, ces effets furent non seulement interrompus, mais les organisations subirent même un mouvement de recul. D'un autre côté, le renchérissement faisait des progrès rapides. Les chiffres suivants, que nous relevons d'une statistique de l'Union suisse des sociétés coopératives sur les prix de détail de 1914 à 1916, prouvent notre affirmation.